

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**SUR LES COMMUNES DE FONTAINE ET DE SASSENAGE**  
**RÉALISATION DE LA ZAC « PORTES DU VERCORS »**

Une enquête publique est ouverte à compter du 02 mai 2017 et jusqu'au 03 juin 2017 inclus, d'une durée de 33 jours, sur le territoire des communes de Fontaine et de Sassenage, concernant une demande d'autorisation unique, au titre de la loi sur l'eau et au titre de la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, pour la réalisation de la ZAC « Portes du Vercors ». Le responsable du projet est Isère Aménagement, sis 34, rue Gustave Eiffel - 38028 Grenoble Cedex 01, auprès duquel des informations peuvent être demandées.

Au terme de cette enquête, il sera pris un arrêté préfectoral, par le préfet de l'Isère, portant autorisation ou refus, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et de la dérogation au titre du 4° de l'article L 411-2 du code de l'environnement.

M. Gabriel ULLMANN, docteur- ingénieur, expert judiciaire en environnement, a été désigné Commissaire-Enquêteur pour conduire cette enquête. Il sera présent, en mairie pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie de Sassenage, le mercredi 10 mai 2017 de 9 h à 12 h  
En mairie de Sassenage, le vendredi 19 mai 2017, de 11h30 à 14h30  
En mairie de Fontaine, le lundi 22 mai 2017, de 15 h à 18 h  
En mairie de Fontaine, le samedi 03 juin 2017, de 10 h à 12 h

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés en mairies de Fontaine et de Sassenage, aux jours et heures d'ouverture de chaque mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance l'ensemble des pièces du dossier de l'enquête en version papier, ainsi qu'en version numérique sur un poste informatique dédié à la mairie de Fontaine, siège de l'enquête.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'étude d'impact se rapportant au projet
- l'avis du Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en sa qualité d'autorité environnementale accompagné d'un courrier
- l'avis de la commission locale de l'eau du SAGE de Drac-Romanche
- l'avis du conseil national de la protection de la nature
- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

Les observations peuvent également être adressées par correspondance au Commissaire-Enquêteur à la mairie de Fontaine, siège de l'enquête ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-zacportesvercors@ville-fontaine.fr](mailto:enquete-zacportesvercors@ville-fontaine.fr)

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : [www.groupe38.fr](http://www.groupe38.fr)

Les observations et propositions du public seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère : [www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques](http://www.isere.gouv.fr/Publications/Consultations-enquetes-publiques/Avis-d-enquetes-publiques)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère – Direction Départementale des Territoires – Service Environnement – 17 Bd Joseph Vallier – BP 45 – 38 040 Grenoble Cedex 9.

Toute personne intéressée pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance du rapport, et des conclusions motivées du commissaire enquêteur qui seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en Préfecture de l'Isère – D.D.T – Service Environnement, en mairies de Fontaine et de Sassenage, sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr) et sur le site du pétitionnaire, à compter de leur publication.